

INFORMATIONS

CNRS-Section 01 compte rendu de la session de printemps, 29-31 mars 2005

Fabrice Planchon

La session se déroule en présence de l'ensemble des membres du Comité national. Christian Peskine (directeur scientifique adjoint) et Michel Enock (chargé de mission SPM) y participent également.

La session s'ouvre par l'approbation du procès-verbal de la session d'automne. Elle se poursuit par une intervention de Michel Lannoo, directeur du département SPM. La réforme dans ses grandes lignes actuelles nous est brièvement présentée. À ce stade, il s'agit d'une réorganisation interne, qui ne nécessite pas de décret. La nouvelle structure serait matricielle, avec d'une part des directions scientifiques correspondant aux nouveaux départements, et des directions inter-régionales. L'articulation DIR/DSA n'est pas encore claire pour le moment, en particulier le rôle joué par les CDIRs (conseillers du DIR) en tant qu'interlocuteurs possibles des laboratoires. Le redécoupage des départements n'est pas encore définitif, mais il devrait y avoir un département « SPM-STIC-SPI », ce qui est une bonne nouvelle pour les mathématiques en terme d'interactions disciplinaires.

Le directeur du département est conscient des problèmes soulevés par la redéfinition des liens entre laboratoires et CNRS, qui affectent les mathématiques mais aussi un certain nombre d'autres disciplines à caractère universitaire (en physique et en SPI par exemple). Il se dit attaché à une politique scientifique nationale qui associe le plus grand nombre de laboratoires. En ce qui concerne les futurs pôles de compétitivité, leur définition et leur contour ne sont pas connus avec précision à l'heure actuelle.

À la suite de l'intervention de Michel Lannoo, Christian Peskine précise quelques points en rapport avec les mathématiques. La politique scientifique menée depuis plusieurs années s'appuie sur un quadrillage de l'ensemble du territoire, qui vise à établir un partenariat entre CNRS, universités et laboratoires partout où cela semble possible. La possible distinction entre type de laboratoires est de nature à remettre en cause cette politique : ce sont les petits laboratoires qui seront classés C, alors même qu'ils sont ceux qui ont le plus besoin du soutien du CNRS. La refonte des directions scientifiques est une bonne nouvelle pour les mathématiques, qui

ont souffert de la séparation avec STIC/SPI, les coopérations inter-département n'étant pas faciles à réaliser avec l'organisation actuelle.

La section discute ensuite de la position à adopter face aux récents développements (projet de réforme, motion des directeurs de laboratoire, etc). Une motion est adoptée (<http://cn.math.cnrs.fr/textes/motion-printemps-05.html>), qui réaffirme les grands principes de la politique scientifique que la section souhaite voir appliquée. La réforme comporte divers aspects de régionalisation et de réorganisation qui peuvent être bénéfiques, notamment en terme d'interaction, mais la section souhaite que le futur nouveau département scientifique ait les moyens de poursuivre la politique scientifique défendue par la section. La section adopte aussi une seconde motion relative à l'évaluation des demandes de post-docs CNRS présentées par les laboratoires. La procédure actuelle, comme celle qui règle l'attribution des délégations, est peu adaptée et ne permet pas une évaluation objective des propositions (<http://cn.math.cnrs.fr/textes/motion-postdoc-printemps-05.html>).

Au sujet des délégations, en concertation avec le DSA, une commission composée de quatre membres de la section 01 (DiVizio, Fougères, Franjou, Nier) a examiné les dossiers de demandes de délégation transmis à SPM par la DRH. Cette évaluation rapide ne saurait remplacer l'ancienne procédure d'évaluation qui permettait une vraie étude individuelle des dossiers. Cependant, elle a permis d'établir un classement en 5 groupes, en accord avec la DS. La liste des critères fixés pour établir cette classification est la suivante :

- ont été écartées de façon systématique toutes les demandes de renouvellement ;
- seuls des semestres sont proposés, sauf dans les quelques cas de mobilité éloignée ;
- groupe 1 : hors-classements (relevant de la DS) ;
- groupe 2 : mobilité réelle, organisation semestre IHP, mobilité thématique, rang A ayant aussi demandé un détachement et évalués favorablement à l'automne ;
- groupe 3 : jeunes (nés entre 70 et 74) ;
- groupe 4 : directeurs de laboratoire n'ayant pas eu de compensation à ce titre de la part du CNRS ;
- groupe 5 : proches de l'habilitation, nés entre 65 et 70 ;
- groupe 6 : responsables ACI, projets scientifiques spécifiques, etc.

La direction scientifique ne sait pas à l'heure actuelle de combien de délégations le département (et la section) disposera l'année prochaine. Christian Peskine rappelle qu'il y a maintenant deux types distincts de délégations : celles attribuées au titre du contrat quadriennal par l'université de rattachement, et celles attribuées au niveau national par les DS. Il espère que le flou de la procédure actuelle pourra être dissipé d'ici la prochaine campagne pour permettre une meilleure information des candidats potentiels. La section invite les enseignants-chercheurs à se renseigner sur la procédure appliquée au sein de leur université pour traiter les demandes, et les invite à lui signaler tout dysfonctionnement apparent (notamment les dossiers non-transmis).

Concours : la section désigne un expert pour le concours n° 07/05 (1 chargé de

recherche de 2^e classe (traitement du signal et de l'image), affecté dans un laboratoire de mathématiques). La section 07 (STIC) a elle-même désigné un expert pour le concours n° 01/07 (1 chargé de recherche de 2^e classe (traitement du signal et de l'image), affecté dans un laboratoire relevant du département STIC).

Autorisation à concourir du concours 2005, dérogations, reconstitutions de carrière : avis favorable aux cas présentés.

Cas particuliers de chercheurs (dont certains en présence de Louis Bonpant, chargé de mission ressources humaines au département SPM) : la section donne un avis favorable à diverses demandes de changement d'affectation, détachement, prolongement de détachement. La section approuve ensuite plusieurs échanges de service entre chargés de recherche et maîtres de conférence. Il est rappelé que ces échanges correspondent à des délégations : aussi une liste non ordonnée de candidats doit être transmise au CNRS par l'université concernée.

Changement de directeurs : avis favorable pour les unités suivantes, UMR 5149, UMR 5640, UMR 5669, UMR 6083, UMR 6205, UMR 6621, UMR 7122, UMR 8088, UMS 1786, FR 2802

Cas particulier d'unités : création d'une FR à Pau, avec les UMR 5150, UMR 5142 et la FRE 2639 : bon projet scientifique, cohérent, avis favorable.
UMR 5584 (IMB Dijon), rattachement d'une équipe associée (EA 555) : avis favorable.

Évaluation quadriennale des unités (et évaluation biennale des chercheurs CNRS qui y sont affectés) : cette évaluation s'est déroulée en présence d'A. Bonami, DS à la MSTP. F. Planchon rappelle que le rapport de section n'est pas forcément un fidèle reflet du rapport du comité d'évaluation, et qu'il peut en différer sur certains points si l'expert désigné par la section ne partage pas les conclusions du CE.

La section constate qu'un nombre non négligeable de chercheurs qui devaient être évalués n'ont pas rendu de rapport d'évaluation. Elle demande aux directeurs de laboratoire de bien transmettre l'information à ce sujet, et rappelle qu'il n'appartient pas aux rapporteurs d'aller chercher eux-mêmes toute l'information susceptible de permettre une évaluation digne de ce nom.

Avis favorable : UMR8628 (Orsay), UMR8095 (IMCCE), UMR8050 (Marne/Créteil), UMR8071 (Génopole Évry), UMR8088 (Cergy), UMR8100 (Versailles), UMR8145 (Paris 5), UMR8524 (Lille), UMR8536 (Cachan), UMR8557 (CAMS-EHESS), UMR8553 (Ulm).

Création de FRE : région lilloise. La section examine deux demandes de création d'UMR, respectivement à Lens et à Calais, et donne un avis défavorable. Cependant, ces deux équipes d'accueil ont une bonne activité scientifique, et la section recommande la création d'une fédération de recherche, regroupant outre Lens et

Calais, Valenciennes et Lille. Elle note qu'il existe déjà des actions communes (séminaires, bibliothèque, enseignement).

Création UMR « IRI », Lille. La section donne un avis favorable à la création d'une UMR sur un projet pluridisciplinaire issu de la biologie. La section note que l'interface entre le projet et l'équipe d'EDP appliquées du laboratoire de Lille n'est pas complètement clair, et elle souhaiterait plutôt une fédération de recherche.

Création UMR JAYET, Lille. L'implication des mathématiques dans ce projet n'est pas clair. La section donne un avis réservé.

UMR 8095, 8594, 8595, 8055 et 8059 (Paris, SHS) : la section 01 (secondaire, après la section 37) donne un avis favorable à la fusion de ces unités ainsi qu'à l'activité de l'équipe SAMOS. Elle accepte d'être associée aux futures évaluations de la structure ainsi créée, et demande que le rapport fourni soit plus complet afin de permettre cette évaluation.

Examens de laboratoires à mi-parcours :

CPT, FRUMAM, Limoges, Marseille (MSNM-GP), avis favorable.

Rouen : avis favorable. Bonne activité scientifique. La politique de développement du laboratoire doit inclure l'ensemble des thématiques qui y sont présentes.

Brest : avis favorable. La section prend note des engagements de l'université en matière de redéploiement de postes.

Nantes : avis favorable. La section déplore les problèmes liés aux redéploiements de postes effectués par l'université.

Évaluation des chercheurs dans les laboratoires à mi-parcours :

Marseille (LATP), Poitiers, Caen, Amiens, IML, Clermont, INLN, Nice (Dieudonné), Besançon, Rennes, Orléans.